

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune de Villasavary au lieu-dit "Co de Lanes" déposée par la SAS « EG CODELANE2 »

Par arrêté préfectoral du 20 mai 2025 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 23 juin 2025 au 23 juillet 2025 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet de centrale solaire est situé sur la commune de Villasavary au lieu-dit « Co de Lanes ».

Le parc présente une emprise totale de 10,66 ha pour une puissance de 3,35 MWc. Il est constitué de haies verticales fixes bifaciales sur structure de hauteur maximale de 4m et espacées de 12 m. Les locaux techniques représentent 30 m² de surface plancher.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 26 mars 2025 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier, désignant M. René LEMPEREUR, officier de gendarmerie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. André HIEGEL, officier de gendarmerie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Villasavary – 42 rue du Barry – 11150 Villasavary, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/pv-egcodelane2-villasavary/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Villasavary – 42 rue du Barry – 11150 Villasavary, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Villasavary.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/pv-egcodelane2-villasavary/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Villasavary – 42 rue du Barry – 11150 Villasavary, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Villasavary au lieu-dit Co de Lanes).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pv-egcodelane2@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Villasavary, siège de l'enquête, Bram, Fanjeaux, La Cassaigne, Laurabuc, Laurac, Pexiora, Villepinte et Villesisclé

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Villasavary – 42 rue du Barry – 11150 Villasavary :

- lundi 23 juin 2025 de 09h à 12h ;
- jeudi 10 juillet 2025 de 08h à 12h ;
- mercredi 23 juillet 2025 de 08h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Villasavary ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La responsable du projet est Mme CHAPULLIOT Aline, représentant la SAS « EG CODELANE2 » Immeuble le Terra 250 rue Maryam Mirzakhani – 34000 Montpellier. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Nadège GUEROULT, cheffe de projets - tél. 06 31 59 40 14 - mailto : nadege.gueroult@engie.com